

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 22 novembre 2018

ADOPTION DU
PROJET DE
CONVENTION DE
FINANCEMENT 2017
ET 2018 DE
L'OBSERVATOIRE
STATISTIQUE
TRANSFRONTALIER

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux novembre à vingt heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 15 novembre 2018

Secrétaire de séance : Claude MANILLIER

Membres présents :

N° CS2018-35

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 22
Pouvoirs : 2

• Délégués titulaires :

M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL –
M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY –
M. Denis MAIRE – M. Christophe BOUVIER –
Mme Judith HEBERT – M. Dominique BONAZZI –
M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Claude
MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Claude BARBIER –
M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD –
M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI – M. Marin
GAILLARD – M. Jean-François CICLET – M. Louis
FAVRE

• Délégués suppléants :

M. Michel BRULHART, suppléant de M. Vincent
SCATTOLIN – M. François DEVILLE, suppléant de Mme
Astrid BAUD-ROCHE

• Délégués représentés :

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Christophe
BOUVIER – M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à
M. Marin GAILLARD

• Délégués excusés :

M. Antoine BLOUIN – M. Guillaume MATHÉLIER –
M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER – M. Hubert
BERTRAND – M. Etienne BLANC – Mme Aurélie
CHARILLON – M. Patrice DUNAND –

M. Daniel RAPHOZ – M.

Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean-Pierre MERMIN –

M. Gilbert ALLARD – M. Régis PETIT

ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE FINANCEMENT 2017 ET 2018 DE L'OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER

L'Observatoire statistique transfrontalier de l'espace franco-valdo-genevois, a été créé en 2001 par mandat du Comité régional franco-valdo-genevois (CRFG). Sa mission d'observation couvre les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie, et les cantons suisses de Genève et de Vaud. L'Observatoire est mis en œuvre par les offices statistiques français et suisse territorialement concernés, à savoir l'Insee Auvergne-Rhône-Alpes et l'Office Cantonal de Statistique du Canton de Genève (OCSTAT).

Il répond aux besoins d'information nécessaires à la description, à la compréhension et à la définition de politiques publiques nécessaires au développement et l'aménagement de la région frontalière. Il a pour objectifs de réaliser un suivi et une analyse prospective des évolutions, notamment démographiques, économiques et sociales de l'espace transfrontalier et particulièrement de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Il implique un partenariat fort des autorités publiques françaises et suisses, partenaires du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Des conventions financières ont été conclues chaque année depuis 2008. Le projet de convention, annexé au présent projet de délibération, s'inscrit en application de la convention cadre du 28 décembre 2007 définissant les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'Observatoire statistique transfrontalier, conclue entre la République et le canton de Genève, l'État français, la Région Rhône-Alpes, le Département de l'Ain, le Département de la Haute-Savoie, et le Syndicat d'études du genevois haut-savoyard (SEGH). Le projet de convention définit les principes et les modalités de participation de l'Insee à ce programme de travail et fixe la participation financière de chacune des parties françaises au budget de fonctionnement pour les années 2017 et 2018.

Le coût total des opérations définies dans la présente convention s'élève à 239 300,80 € pour 2017-2018, hors apport de l'OCSTAT. L'État, les Départements de l'Ain, de la Haute-Savoie prendront chacun en charge un cinquième du montant du flux de financier entre l'Insee et les signataires, soit 207 522,30 €. Le Pôle métropolitain prendra en charge les cotisations pour le compte de la Région, conformément aux dispositions prévues par la Convention métropolitaine du CPER liant le Pôle métropolitain et la Région. Il s'acquittera en conséquence d'un montant correspondant aux deux cinquièmes du montant dû à l'Insee, soit 83 010 €. Chaque partie, hormis l'Insee s'acquittera de sa participation sur présentation d'un état récapitulatif des travaux et dépenses effectivement réalisées en 2017 et 2018, produit par l'Insee en 2019.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat N°2018M0064 relative aux travaux 2017-2018 de l'Observatoire Statistique Transfrontalier de l'espace franco-valdo-genevois ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à la signer, ainsi que les différents documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement à l'INSEE de la participation financière d'un montant maximum de 83 010 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le **03 DEC 2018**

Publié ou notifié le

03 DEC. 2018

